

L'an deux mille vingt le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/12/2020



Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/84 : créations et suppressions de postes suite à avancements de grade pour 2021

Madame la Maire explique que deux agents ont vocation à bénéficier d'un avancement de grade en 2021 :

Un adjoint technique ayant été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Un rédacteur principal de 2^{ème} classe pouvant à être nommé rédacteur principal de 1^{ère} classe

Elle propose donc, en vue de leur nomination de créer les postes correspondants et de prévoir la suppression de leurs postes actuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Mme la Maire à saisir la CTP pour la suppression des postes actuels dès la décision de nomination des intéressés.

À Faux la Montagne, le 18/12/2020

La Maire
C. MOULIN

A handwritten signature in black ink is written over the official seal of the Mayor of Faux la Montagne. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE" around the top and "(Creuse)" at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a sun above.